



Course Hors Stade – Les Foulées de l'amitié

Lieu de pratique : - Pôle Nautique du Cher - 5 promenade de Florence, 37000 Tours

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 9èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise. Les participants aux Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise bénéficieront d'un classement spécifique dans le cadre des "Foulées de l'amitié", ouverte également au grand public

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Catégories d'âge :

- Catégorie A → de 18 à 30 ans
- Catégorie B → de 31 à 40 ans
- Catégorie C → de 41 à 50 ans
- Catégorie D → de 51 à 60 ans
- Catégorie E → + 60 ans

Article 4 : engagements et classements

1. Les participants peuvent s'inscrire au 5 kms ou au 10 kms. Il n'est pas possible de participer aux deux courses
2. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés
3. L'organisation se réserve le droit de regrouper les catégories

Article 5 : Inscriptions et retrait des dossards

1. Les inscriptions s'effectuent avant la manifestation au même titre que l'ensemble des autres disciplines des jeux nationaux du sport d'entreprise
2. Pour les retardataires, les inscriptions restent possibles en ligne jusqu'au vendredi 27/05/2022 à 12h00 en utilisant le code "FFSEAmitié" via ce lien : <https://protiming.fr/Runnings/detail/6328>
3. Les dossards seront à retirer sur le site de la course à partir de 13h00
4. Les participants non préinscrits pourront s'inscrire sur place dans la limite des places disponibles
5. **Le certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour pouvoir participer aux foulées de l'amitié**

Article 6 : Rappel des horaires

1. Retrait des dossards sur le site (Pôle Nautique du Cher - 5 promenade de Florence, 37000 Tours) à partir de 13h00
2. Départ des deux courses à 16h00

Article 7 : Règlement

1. Le parcours est balisé. Les concurrents devront se conformer aux ordres des signaleurs et respecter le code de la route.
2. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation).